

# Commission de régulation de l'énergie

## Délibération du 20 décembre 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie de La Réole au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011

NOR : CREE1133298V

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUGOU, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie de La Réole (La Réole), le 7 décembre 2011, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par la Régie de La Réole

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de La Réole depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,038 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 28 juin 2011 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de La Réole, qui s'approvisionne au tarif M de TEGAZ.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 correspond à une hausse de 0,038 c€/kWh.

### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par La Réole est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2011.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

*Le président,*  
P. DE LADOUCETTE

## A N N E X E

### TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL DE LA RÉGIE DE LA RÉOLE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012 (HORS TVA)

TARIFS	PRIX
Tarif tranche 1 (0 à 1 000 kWh) : Abonnement mensuel en € ..... Prix du kWh en c€ .....	2,32 7,889
Tarif tranche 2 (1 000 à 6 000 kWh) : Abonnement mensuel en € ..... Prix du kWh en c€ .....	3,30 7,014
Tarif tranche 3 (6 000 à 30 000 kWh) : Abonnement mensuel en € ..... Prix du kWh en c€ .....	11,43 5,355
Tarif tranche 4 (30 000 à 150 000 kWh) : Abonnement mensuel en € ..... Prix du kWh en c€ .....	17,11 5,132

TARIFS	PRIX
Tarif B2S base (150 000 à 1 000 000 kWh) :	
Abonnement mensuel en € .....	76,72
Prix du kWh d'hiver en c€ .....	5,071
Prix du kWh d'été en c€ .....	4,539
Tarif B2S gros consommateur (1 000 000 à 5 000 000 kWh) :	
Abonnement mensuel en € .....	240,55
Prix du kWh d'hiver en c€ .....	4,953
Prix du kWh d'été en c€ .....	4,421